

Mémoire présenté au Bureau d'audience publique

342

P

NP

DM12

Projet d'aménagement de nouveaux bassins
d'eau de procédé et de sédimentation à la
mine de Mont-Wright à Fermont

6211-01-035

***Projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de
sédimentation à la mine de Mont-Wright à Fermont***

Citoyen :

Yvan Croteau

18 janvier 2018

Présentation personnelle :

Voir biographie

Contexte :

Les populations locales soumises au développement des projets du secteur minier au Québec sont toujours victime, selon moi, du manque de transparence de la part de l'industrie minière (vérité sur les coûts et les prix), de la faiblesse de la reddition de comptes exigées sur les pratiques et les résultats obtenus de ces pratiques et des difficultés d'accès à l'information sur les problèmes, les enjeux et les analyses du Ministère des ressources naturelles secteur mine pour améliorer ce secteur. Comment une population peut elle faire confiance à un projet planifié sur un horizon de 45 ans sans considérer les autres échelles de planifications du territoire comme celui du Plan nord mais aussi à l'échelle d'au moins deux générations? Cherchons nous convaincre la population seulement par l'effet attractif du projet sans considérer son effet structurant comme cela a été le cas pour le nord et pour bien d'autres régions ressources.

«Aujourd'hui, le Plan Nord est présenté comme un projet de développement durable unique au monde, qui harmoniserait les activités d'exploitation d'envergure avec la protection de la biodiversité, en partenariat avec les Autochtones. Ainsi, ce projet repose sur un ensemble de mesures techniques, administratives, financières, législatives et règlementaires dont le but à demi avoué est de légitimer sa réalisation, mais surtout de conforter son attractivité et sa compétitivité sur l'échiquier mondial aux yeux des investisseurs du secteur minier.» Le Plan Nord : enjeux géopolitiques actuels au regard des « Plans Nord » passés, Alexandre Brun, Ève Harbour-Marsan, Frédéric Lasserre et Éric Mottet, Un article de la revue Recherches sociographiques, Volume 58, Numéro 2, Mai, Août, 2017, p. 297–335, Le Nord québécois, Tous droits réservés © Recherches sociographiques et Université Laval, 2017

Le projet d'agrandissement de la compagnie Arcelor Métal est conforme, selon moi, à des cadres règlementaires désuets et mal adaptés aux défis actuels et à venir. De ce fait, la population de Fermont sera fragilisé si on ne prend pas en compte globalement les enjeux de développement culturel, social et économique en relation avec son contexte géographique particulier, son histoire et les bouleversements mondiaux globaux. Ici se présente des enjeux éthiques qui touchent les questions philosophiques, écologiques, culturelles, technologiques, structurelles, juridiques et économique.

La question d'éthique des entreprises est au cœur de la responsabilité sociale des entreprises

Les entreprises minières vont dire qu'il n'est pas de leurs ressorts de se préoccuper d'autres enjeux que ceux définis par les cadres réglementaires et leurs conseils d'administrations respectifs. Cela est de moins en moins vrai, dans le contexte de l'évolution du concept de la responsabilité sociale des entreprises et d'initiatives volontaires dans le domaine de la certification minière responsable amène des réflexions nouvelles en matière d'éthique.

Cette question de l'évolution de l'éthique des entreprises m'apparaît un incontournable et particulièrement dans le contexte du désengagement de l'État pour s'assurer du bien être des populations concernées.

Pour aborder la question éthique des entreprises, Gilles Paquet expert en gouvernance, invite d'abord les professionnels à dépasser les cinq niveaux de l'échelle de Kohlberg pour s'engager aussi à honorer tous ces contrats moraux liés au fardeau de sa charge.

«Si chaque partenaire honore ses engagements envers ses partenaires, on pourra dire qu'il a un comportement éthique. Pour un professionnel, l'éthique n'est donc pas, comme certains consultants le prétendent, le simple devoir de faire la bonne chose pour éviter d'être puni (niveau I dans l'échelle de Kohlberg), ou pour satisfaire ses propres besoins (niveau II), ou pour avoir la considération des autres (niveau III), ou pour obéir à la loi et à l'autorité (niveau IV). Le comportement éthique d'un professionnel est celui d'une personne qui honore tous ses contrats moraux, c'est-à-dire celui qui remplit le fardeau de sa charge. Et la bonne gouvernance et le bon stewardship dépendent de ce comportement éthique.» Gilles Paquet, 2012 <http://www.gouvernance.ca/publications/12-01.pdf>

Plusieurs ordres professionnels dont l'ordre des ingénieurs forestiers sont en pleine réflexion sur cette question qui met en balance, la morale, la déontologie et l'éthique professionnelle. Les cadres réglementaires ne peuvent plus seulement être évalués selon leurs conformités mais aussi selon le résultat obtenu et les conséquences qui en découlent. Les réflexions sur la responsabilité sociale des entreprises invitent les entreprises à soutenir et former tous les niveaux hiérarchiques pour développer de saines pratiques à toutes les étapes de décisions et de suivre les résultats pour améliorer les pratiques.

Je crois personnellement que l'éthique professionnelle doit s'inscrire dans une recherche de sens qui permettra aux professionnels d'identifier les valeurs les plus appropriées selon le contexte pour choisir les meilleures pratiques possible. Cette réflexion doit pouvoir s'opérer

librement et à toutes les étapes et particulièrement au moment d'apposer sa signature ou accorder une directive. Elle se situe dans le temps juste avant l'action et doit être réévalué en fonction des informations et connaissances nouvelles depuis le dernier niveau de planification. C'est le dernier Go-No go possible.

À ceux qui diront que personne n'est tenu de réaliser l'impossible, je répondrais ceci. Il ne faut pas confondre les objectifs et les moyens car c'est à partir des objectifs qu'on construit sa crédibilité. Et pour convaincre on ne peut ignorer la nature de la relation souhaitée. L'engagement entre parties se joue sur l'atteinte d'objectif précis et en même temps sur l'adhésion des parties selon le contexte et les intérêts de chacun.

« Cette dimension « relationnelle » de la socio-économie commande évidemment une prise en compte de l'éthique puisque « relation » implique qu'on doit se poser la question de ce que sont les caractéristiques d'une relation « convenable » selon les mœurs d'une société décente, de ce qui définit le corridor des comportements « acceptables ». » G. Paquet, L'éthique organisationnelle : pour un bricolage reconstructeur, 2005 Source : <http://gouvernance.ca/publications/05-05.pdf>

Le présent projet parle d'un horizon de 45 ans avant la fermeture. Pour s'assurer que les populations et les autres groupes d'intérêts ne soient pas instrumentalisés derrière un projet qui leur échappent, il apparaît essentiel de comprendre et de considérer comme le propose Yves Lusignan, expert en prospective, trois catégories de variables : Les variables physiques, les variables intellectuelles et les variables perceptuelles. Les variables les plus négligées actuellement par les décideurs sont les variables perceptuelles qui sont nécessaires pour identifier convenablement des scénarios de travail suffisamment robustes pour appréhender le futur avec toutes ses incertitudes. Ce projet comme la plupart n'en tient pas compte selon moi.

Conclusion

Nous vivons une période de turbulence sans précédent et nous sommes en droit de se demander ce qui arrive. Le modèle de développement tel que nous le connaissons à t'il un avenir. Les experts et scientifiques qui ne sont pas d'accord n'en ont toujours pas fait la démonstration. Plus près d'ici au Québec, Yves Lusignan, ingénieur et prospectiviste du Québec a fait une enquête dans le cadre de ses travaux en collaboration avec les CLD de Montréal. Plus de 95% des entreprises pensent que le système doit changer. La résistance grandissante des Québécois face à des projets incompatibles avec leurs valeurs comme celui des gaz de schistes, de pipeline de TransCanada, d'extraction de pétrole, de projet de port méthanier révèle une

sensibilité et une mobilisation de la population comme jamais auparavant. Des milliers de personnes s'opposent à un type de développement insoutenable, lourd, polluant, destructeur et inéquitable.

Le cadre de référence utilisé tant pas le promoteur que le gouvernement pour créer de la richesse ou prospérité est irréaliste selon moi, non fonctionnelle et non durable. Mais le fer est utile, il est nécessaire pour la société et l'extraire est non seulement utile mais jusqu'à une certaine mesure c'est un devoir. Maintenant comment pouvons nous passer d'une logique spéculative (valeur marchande) à une logique de valeur d'usage pour utiliser ce métal de manière responsable? Quelles pratiques économiques, de gouverne, de gouvernance, de technologies seraient le plus appropriées? Il doit être fait d'abord dans le respect des paramètres écologiques démontrés, à partir d'une échelle spatiale régionale structurante ensuite avec la participation directe et significative des populations directement concerné de manière préalable, libre et informé. Ici le gouvernement fédéral, provincial et autochtone ou inuit doivent avoir les moyens pour assumer leurs rôles de médiateurs entre les limites de la nature, les intérêts de la société et des communautés et ceux de l'industrie afin d'en venir à faire respecter des seuils qui serviront à réguler les pratiques à l'intérieur des limites fonctionnelles de développement durable.

La Société du plan nord avait amorcé une réflexion sur la notion de planification globale du territoire. À cette réflexion je propose la définition suivante :

«La PGT serait une méthodologie de planification des activités humaines d'un territoire qui intègre, à priori, les connaissances biophysiques du territoire à une compréhension de la représentation systémique de la société et aux analyses multidisciplinaires afin de proposer aux populations concernées, avec leurs participations, des options d'aménagement optimisées de conservation et de développement (et selon des seuils précis documentés) en vue de les formaliser par un processus participatif, significatif et démocratique dans les plans de développement et les cadres règlementaires liés à l'aménagement du territoire.». Elle contient à mon point de vu les éléments essentiels pour s'engager sur une nouvelle voie.

Merci de votre attention

Yvan Croteau, 18 janvier 2018

Biographie

Yvan Croteau, Planification globale du territoire et mise en valeur écologique des ressources naturelles

Yvan Croteau étudie la foresterie depuis l'âge de quinze ans (garde forestier 1975-1976), technicien forestier (1979-1981). Il a été diplômé de l'Université Laval en aménagement des ressources forestières (1988). Il a orienté ses choix de cours sur la planification écologique du territoire. Il a fait sa thèse de fin d'étude sur une Proposition de zonage écologique de la forêt Piché-Lemoine, 1988. Il a été membre de l'ordre des ingénieurs forestiers du Québec de 1989 à 2014.

Au niveau de ses engagements sociaux, il a participé à la création du premier comité de recyclage du Cégep de St-Jérôme (1982). Il a été membre du Regroupement écologiste de Val d'Or et Environs depuis 1986 et administrateur de 1994-2011. Il a participé à la création du Parc botanique à fleur d'eau de Rouyn-Noranda en 1990. Depuis les génériques sur la forêt en 1991, il a rédigé plusieurs mémoires et documents pour la protection de la forêt. En 1997, il a accordé son soutien et son appui, à titre de membre du Regroupement écologiste de Val d'Or et environs et du Réseau Québécois des groupes écologiste pour le projet de La forêt modèle crie de Waswanipi. En 1998, il a participé et conseillé Robert Monderi et Richard Desjardins pour la réalisation du documentaire l'Erreur boréal. Il a été cofondateur de l'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue et administrateur de 2000 à 2004 et de 2007 à 2012. Il a été cofondateur et président de la première expérience de TGIRT dans la MRC de Val d'Or de 1999-2001. Il a été administrateur du premier OBV de 2008 à 2010 et de 2011 à 2012 il a été administrateur de l'OBV Abitibi-Jamésie. M. Croteau a aussi été commissaire à la Commission forestière régionale de l'Abitibi-Témiscamingue de 2007 à 2011. M. Croteau a été président du Réseau Québécois des groupes écologistes entre 2008-2011 et administrateur entre 2011 et 2013. Il a été cofondateur de la Coalition Pour que le Québec ait Meilleur Mine en 2009. En janvier 2014, il a participé au départ de la marche des jeunes cris à Mistassini contre les projets d'exploitation d'uranium sur le territoire cri. Depuis 2015, il s'est joint au collectif Stop oléoduc Montmagny-L'Islet. Régulièrement, M. Croteau répond à des demandes d'aide de la population confrontée à des problèmes forestiers. Il a été conférencier lors de plusieurs événements environnementaux et scientifiques. À ce jour il a contribué à la création de plus de 16 000 km

carrés de territoire en aires protégées et permis de dénouer des dizaine de conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles. En 2014, il a participé à l'élaboration d'une réflexion pour une stratégie de développement économique adaptée à la nordicité dans le contexte du développement durable et de rapprochement avec les cris en contexte d'adaptation aux changements climatiques pour les Chambre de Commerce de Chapais et Chibougamau (2014-2015). Finalement, il souhaite collaborer avec des Premières nations afin d'expérimenter des modèles de gestion et d'utilisation des ressources naturelles pour soutenir des économies adaptées en contexte autochtone.

Comme professionnel, M. Croteau a débuté sa carrière comme pompier forestier à la Baie-James et en Abitibi (1980-1986) et dans cette même période, il a travaillé dans plusieurs mines de l'Abitibi. Comme ingénieur forestier, il a travaillé à la Société sylvicole de Rouyn-Noranda (1989-1990), il été enseignant au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue en foresterie (1991-1994), il a été cofondateur de deux entreprises en aménagement forestier (1990-1994). Il a été formateur en sylviculture entre 1996 et 1998. Depuis 1999, M Croteau est travailleur autonome. De 2002 à 2011, en Abitibi-Témiscamingue, il a participé à la mise en place d'un service technique en gestion des ressources naturelles pour la communauté de Kitcisakik. À différentes occasions, il a travaillé ponctuellement pour les communautés de Timiscamingue-First-Nation et de Long-Point-First-Nation dans les domaines des consultations et des harmonisations forestières. En 2009, il a contribué à la réalisation d'une carte d'aménagement multiressources pour valoriser les produits forestiers non ligneux de deux municipalités du Témiscamingue. En 2011 et 2012, il a travaillé avec les Malécites de Viger à Cacouna pour mettre en place un département des ressources naturelles.

De 2012 à 2014, M. Croteau travail dans le domaine de la mise en valeur des ressources naturelles, de la planification globale du territoire pour la mise en valeur et la protection des ressources naturelles dans un perspective d'économie durable, soutenable et équitable. En 2013, il a contribué à la formation d'une entreprise dans le domaine des produits forestiers non ligneux à Clova et encouragé une initiative collective de développement rural le CÉSA dans la Baie des Chaleurs en Gaspésie. Depuis 2015, une partie de son agenda professionnel est utilisé comme conseiller technique sur la forêt et la foresterie auprès du Conseil de la Nation Atikamekw.